

Les offres d'emploi sont en ligne
sur le site de l'ASAVPA :

www.pardessuslahaie.net/asavpa-aveyron



Contact



Responsable : Bernard Gauvain
Assistante : Gény Teulier



Maison de l'Agriculture - Bâtiment A
Route de Moyrazès à Rodez
(sur rendez-vous)

05 65 73 77 36

asavpa-aveyron@orange.fr



Adresse postale

ASAVPA
Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ Cédex 9

La Bourse de l'Emploi en Agriculture au service des demandeurs d'emploi et des entreprises agricoles.

La Bourse de l'Emploi en Agriculture de l'Aveyron a été créée par l'ASAVPA en 1999 à la demande de la Chambre d'Agriculture et des Organisations agricoles.

En 15 ans, elle a collecté 800 offres d'emploi et 1600 demandes et a développé une véritable expertise sur ce sujet.

Elle est habilitée à enregistrer toutes les offres et demandes dans les domaines de la production agricole, des espaces verts, de la forêt, des Entreprises de Travaux Agricoles et des CUMA.

L'ASAVPA est l'association de développement des salariés agricoles. Elle est issue d'un décret ministériel. Gérée par des salariés agricoles, elle a pour objectif l'information, la promotion sociale et la valorisation collective des métiers de la production agricole et des hommes et femmes qui les pratiquent.



PARTENAIRES DE L'ASAVPA



Bourse de l'Emploi en Agriculture de l'Aveyron



Employeurs

Trouver le
lien

Demandeurs
d'emploi



Bourse de l'Emploi en Agriculture de l'Aveyron



Vous êtes un agriculteur souhaitant embaucher un salarié agricole

Vous êtes à la recherche d'emploi dans une entreprise agricole



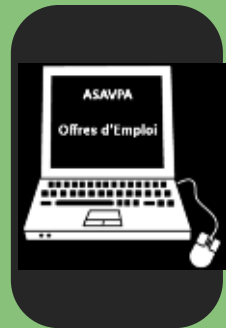
Vous contactez l'ASAVPA pour vous inscrire à la Bourse de l'Emploi en Agriculture, soit par téléphone, soit sur place à Rodez sur rendez-vous. Cette inscription est gratuite

Votre offre d'emploi est prise en compte et également publiée sur le site Internet de l'ASAPA.

Elle est proposée aux demandeurs d'emploi qui nous contactent.

Si vous le souhaitez elle peut être mise en ligne sur le site de Pôle Emploi.

A votre demande, elle peut être modifiée.



Votre demande d'emploi est prise en compte par l'ASAVPA et proposée aux employeurs qui nous contactent.

Si une offre d'emploi vous intéresse, nous vous communiquons les coordonnées de l'employeur, dans la mesure où votre profil y correspond (par tél ou mail).

A tout moment, vous pouvez modifier ou corriger votre demande.

En faisant le point régulièrement avec nous, vous nous rendez compte des mises en relation et nous vous essayons d'élargir vos recherches en proposant de nouvelles offres ou nouveaux candidats.

Pour améliorer vos chances de succès

Si vous êtes employeur :

- Construisez votre profil de poste pour qu'il soit attractif : CDI de préférence au CDD, temps complet de préférence au temps partiel, horaires supportables par le salarié et conformes aux réglementations, salaire prenant en compte l'expérience et la compétence, contenu de poste intéressant et varié...

- Mettez en valeur ces aspects dans l'offre d'emploi.

- Anticipez suffisamment vos recrutements .

- Lorsque vous prenez plusieurs contacts : prévoyez un deuxième candidat («plan B») au cas où le candidat choisi change de projet temps ou ne convienne pas au terme de la période d'essai.

Si vous êtes demandeur d'emploi :

- Bien qu'il ne soit pas obligatoire, un CV est toujours bienvenu. Il doit mettre en avant dès le premier coup d'oeil vos compétences et votre expérience en agriculture. Si c'est votre premier emploi, mettez en avant vos expériences acquises lors des stages.

- Consultez très régulièrement les offres d'emploi ou demandez à les recevoir par SMS (adhésion ASAVPA demandée)

- Ne vous dévalorisez pas, ne vous survalorisez pas : prenez éventuellement conseil auprès d'un tiers ou de l'ASAVPA.

- Même les emplois de base demandent de la technicité et de l'expérience : n'hésitez pas à passer par la case formation qui multipliera vos chances d'accès à l'emploi.

- Les emplois qui vous conviennent, juste à votre porte et pile au moment où vous le cherchez risquent d'être rares : sachez dans ce cas élargir progressivement vos recherches : autres productions ou autres secteurs du département.

Que vous soyez l'un ou l'autre

Soyez persévérant et actif. Tenez-nous au courant régulièrement de l'état de vos démarches.